

Conseil d'administration Séance plénière n° 267

du 18 mai 2022

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence.....	25

Conseil d'administration Séance plénière n° 267

du 18 mai 2022

Diffusion

Diffusion :

- Monsieur le Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière

du mercredi 18 mai 2022

(de 17h à 18h, en visioconférence uniquement)

<https://us06web.zoom.us/j/89699950557>

ID de réunion : 896 9995 0557

Ordre du jour

*Pour délibération
du CA : D*

PROGRAMME

Sélection des projets d'expérimentation de la mise en œuvre de paiements pour services
environnementaux (PSE) sur les baies algues vertes..... **D**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente :

Bienvenue dans ce conseil d'administration qui se tient uniquement en distanciel. Vous voyez à côté de moi à l'écran notre directeur général, M. Gutton.

Merci d'être présents pour ce conseil d'administration exceptionnel qui a été organisé dans l'objectif de pouvoir statuer sur les candidats de l'appel à projets qui est relatif aux paiements pour services environnementaux sur les baies « algues vertes » en Bretagne.

Puis, nous allons en profiter pour faire un petit point d'information en fin de conseil d'administration concernant la décision récente du Gouvernement d'augmenter de 100 M€ le plafond de dépenses des agences de l'eau dans le cadre du plan de résilience.

M. Gutton, je vous laisse faire l'appel.

M. Gutton procède à l'appel des membres du conseil d'administration.

APPEL À PROJETS RELATIF AUX PSE (PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX) SUR LES BAIES « ALGUES VERTES » EN BRETAGNE

Thématique « Programme »

M. GUTTON :

M. Albert n'avait pas pu être présent au groupe de travail sur les PSE. Néanmoins, il va dire un mot en tant que président de la commission Programme. Ensuite, Mme Doret poursuivra avec la présentation.

M. ALBERT :

J'étais parti en vacances, donc je ne pouvais pas assister à cette réunion. J'ai échangé avec Mme Doret et Mme Lamour sur ces dossiers. Nous avons aussi échangé avec le monde agricole. Je vous propose de laisser la présentation à Mme Doret. Il s'agit d'un dossier intéressant pour la Bretagne, avec des financements importants, ce qui est bénéfique pour la qualité de l'eau des baies « algues vertes » sur ce secteur.

Mme DORET :

Pour ne pas perdre du temps, nous avons proposé que la délégation Armorique puisse vous faire une présentation. Nous avons un diaporama pour rappeler le contexte de l'appel à projets, les travaux qui ont été menés par le groupe de travail et la proposition qui est faite au conseil d'administration aujourd'hui. Jérôme Martin va vous présenter le diaporama.

M. MARTIN :

Je vais vous présenter le travail de sélection qui a été réalisé sur les différentes candidatures que nous avons reçues dans le cadre de l'appel à projets PSE « algues vertes » sur les huit baies bretonnes.

L'appel à projets a été ouvert sur une période assez courte, à savoir du 1^{er} janvier à fin février. Les huit baies algues vertes ont répondu avec une candidature commune que vous voyez sur la carte entre la baie du Douron et la baie de la Lieue de Grève. Après examen, toutes les candidatures sont conformes mise à part justement cette candidature qui ne respecte pas le régime d'aide qui a été notifié et accepté par la Commission européenne.

Les sept candidatures représentent un montant total demandé de 12,3 M€. L'enveloppe disponible est de 7,3 M€ (5 M€ de l'agence, 1,3 M€ de l'État sur les fonds du PITE et 1 M€ partagé à parts égales entre les deux Conseils départementaux des Côtes-d'Armor et du Finistère).

Les critères de notation qui étaient définis dans l'appel à projets sont rappelés ici :

- la cohérence du dispositif expérimental avec les enjeux territoriaux et le ciblage de l'action, ce qui était une des recommandations du rapport de la Cour des comptes qui a été rendu à la fin du plan « algues vertes » numéro 2 ;
- l'ambition des projets ;
- l'efficacité des projets ;
- l'adéquation des moyens déployés au regard des objectifs.

Vous avez, présenté, sous forme de tableau, le classement des projets avec la note qui a été attribuée au regard des quatre critères que je viens de vous présenter, le nombre d'exploitations envisagées pour contractualisation de ces fameux paiements pour services environnementaux, le budget demandé, et puis une subtilité, c'est que dans le cadre de l'appel à projets précédent, nous avons accepté de déployer trois PSE sur les territoires de la baie de la Forêt, de la baie de Douarnenez et de la baie de la Fresnaye. Ce sont nos territoires un peu historiques.

Nous avons donc trois nouvelles candidatures si nous faisons exception de celle de la Lieue de Grève et du Douron que nous n'avons pas retenue, comme je l'ai évoqué, à cause de ce critère de non-conformité au régime d'aide. Nous avons donc trois nouvelles candidatures qui sont celles de la baie de Saint-Brieuc, de la baie de l'Horn et de la baie du Quillimadec.

À la suite du travail réalisé avec le groupe de travail du conseil d'administration, trois scénarios se sont dégagés.

Dans le premier scénario, nous finançons les trois nouveaux territoires. Puis, les trois territoires historiques que j'évoquais précédemment bénéficient de l'enveloppe restante en tenant compte de la qualité de leur projet et donc de leur notation. Nous sommes bien sur une enveloppe totale de 7,3 M€ et une contractualisation potentielle de 174 exploitants agricoles.

Je précise que ces scénarios ne retiennent pas le projet de la Lieue de Grève et du Douron.

Le deuxième scénario est le même que le scénario 1 mais exclut le projet de la baie de Douarnenez, pas au regard de leur projet de PSE qui est extrêmement intéressant, qui est déjà déployé depuis maintenant une année, qui est également conforme aux objectifs de l'arrêté ZSCE qui va bientôt être déployé sur cette baie, mais au regard du fait que l'EPAB (établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez) n'avait pas présenté à ce stade un projet de contrat territorial qui accompagnerait la phase volontaire du dispositif ZSCE. C'est donc pour ce motif que ce deuxième scénario vous est proposé.

Je signale néanmoins une évolution sur ce dossier puisqu'à la suite d'une réunion avec le Préfet de Département et les services de l'agence de l'eau, l'EPAB a accepté de retravailler son projet de contrat territorial pour lever toutes les ambiguïtés qu'il pouvait y avoir sur l'accompagnement de l'arrêté ZSCE qui va être déployé normalement à la fin de l'été.

Le troisième scénario prévoit une augmentation de 900 k€ du budget de 7,3 M€ au regard de la qualité intéressante des dossiers. Ce scénario finance les trois nouveaux dossiers qui nous ont été proposés sur les trois nouveaux territoires. Puis, les trois territoires historiques seraient financés finalement à hauteur de la contractualisation qu'ils ont été capables de mettre en œuvre sur l'année 2020-2021. Ce troisième scénario nécessite donc une augmentation globale de l'enveloppe. Je dis « globale » parce qu'il y a une possible augmentation du budget qui serait partagée entre l'État et l'agence.

La répartition entre financeurs vous est présentée dans les trois projets de délibération qui vous ont été transmis.

Mme LAMOUR :

C'est un territoire que je connais bien puisque ce n'est pas très loin du mien. J'ai eu l'occasion d'échanger avec le président de l'EPAB, Joël Blaize, maire de Plomodiern, il y a environ un mois. Depuis, comme le disait M. Martin, les choses ont effectivement beaucoup évolué grâce notamment à la rencontre entre M. Mahé, notre préfet, le président et les représentants de l'État.

Le président s'est engagé à s'inscrire dans ce contrat territorial unique et à répondre aux priorités qui sont les nôtres à l'agence pour décliner la politique environnementale.

À mon avis, le scénario 3 est sans doute celui qui leur donnerait des signes, non pas de reconnaissance puisque ce n'est pas encore fait, mais d'encouragement. Je crois en la parole de l'homme. Joël Blaize s'est engagé devant le préfet. Je pense que cela peut être un facteur décisionnel pour que nous revoyions un peu notre point de vue initial. C'est ainsi que je vois les choses, du moins depuis le Finistère.

Je ne prêche pas pour ma paroisse qui est le Quillimadec. C'est un sujet ô combien prégnant. Nous avons déjà mené de nombreuses actions. Notre contrat territorial unique est bien enclenché avec les intercommunalités. Nous avons aussi un contentieux lointain puisque nous étions dans le collimateur de l'Europe il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, nous avons évolué bien rapidement pour disparaître de cette carte des mauvais élèves.

Mme la Présidente :

Nous avons bien noté votre préférence pour le scénario 3.

Mme BRUNY :

Comme cela est indiqué dans le règlement de l'appel à projets PSE « algues vertes », l'objectif est de mettre en place des outils d'accompagnement innovants et spécifiques aux enjeux agricoles des bassins versants les plus contributeurs à la prolifération des algues vertes en réduisant les flux de nitrates.

Toute la mobilisation actuelle est consécutive au fait que nous soyons dans un contentieux européen en raison de l'échec des plans précédents. Je vous rappelle que pour nous, l'objectif est bien entendu d'en finir avec ces blooms d'algues vertes. C'est dire que nous ne pouvons être en accord avec les financements qui, dans certaines parties de dossiers, se contentent du maintien de la situation actuelle.

Les remontées de terrain et les dossiers mentionnent que des ZSCE sont en cours de discussion. Pour nous, le recours à ce dispositif est la nouveauté du programme qui peut permettre un succès. Nous en avons demandé communication et souhaitons qu'il soit rapidement arrêté.

Ce qui nous intéresse dans ce dispositif, c'est la combinaison de l'incitatif suivi du réglementaire. En effet, si nous avons bien compris, il prévoit qu'au bout de trois ans, si les objectifs des programmes d'action mis en place ne sont pas atteints, un arrêté fixant les actions comme obligatoires est pris avec arrêt des financements. C'est cela même que nous demandons pour ces PSE. Nous demandons que soit inscrite dans la délibération une clause mentionnant que si au bout de trois années les objectifs de concentration de baisse de nitrates ne sont pas respectés dans la ZSCE, il sera mis fin au financement du projet.

Mme la Présidente :

Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Mme SCHAEPELYNCK :

Nous avons refait le point avec nos collègues bretons hier. Au regard des enjeux, ils demandaient un financement sur l'ensemble des baies de 12 M€, incluant aussi le territoire de la Lieue de Grève et de la baie du Douron. C'était un scénario 5 que nous avons proposé lors du groupe de travail mais qui n'a pas été retenu. Nous refaisons cette demande aujourd'hui, tout en sachant que par rapport aux différents scénarios qui nous sont proposés et au regard des enjeux, le scénario 3 est celui qui permettrait d'accompagner de façon plus générale l'ensemble des territoires. Nous avons pointé sur la baie de Douarnenez une difficulté sur ce territoire en termes de relations avec un certain nombre de professionnels agricoles. Nous refaisons cette remarque en espérant que sur ce territoire, les relations puissent être un peu plus apaisées et aller dans le bon sens.

M. NOYAU :

Nous souhaitons effectivement trouver les moyens d'aller le plus haut possible dans le financement de ces PSE. Tout à l'heure, M. le Directeur a parlé de 10 M€ de possibilité de financement en plus. Ces 10 M€ peuvent-ils en partie compléter ? C'est une histoire de budget. Nous savons qu'il nous restera de la trésorerie. Ne peut-on pas prélever sur d'autres lignes où nous aurions de la sous-consommation ? En l'occurrence, nous accompagnons véritablement les agriculteurs. Nous accompagnons des actions. C'est pour cela que nous maintenons la proposition de soutenir toutes les candidatures.

M. GUTTON :

Nous reviendrons sur le sujet budgétaire. Pour l'instant, nous continuons avec les interventions. Puis, nous essayerons, avec la délégation, de faire une réponse groupée. La représentante de la Dreal Bretagne a dû rejoindre la réunion. Nous pourrons aussi la solliciter tout à l'heure.

Mme BRUNY :

J'ai fait une déclaration tout à l'heure. Toutefois, il y avait un certain nombre de points dans les dossiers que je voulais aborder. Je remercie les services de nous avoir communiqué les dossiers qui nous permettent de mieux comprendre et d'avoir des remarques sur ces différents territoires.

Par exemple, sur le territoire de l'Horn, sont évoqués les nombreux échanges parcellaires qui existent entre les agriculteurs, ce qui ne facilite certainement pas les contrôles et le suivi des pratiques sur les parcelles. C'est valable pour les légumes mais ça l'est aussi chez les éleveurs avec des implantations de dérobées fourragères. Je m'inquiète notamment de la capacité des collectivités à suivre ces échanges de parcelles.

Sur ce même dossier, on nous indique que si les analyses de reliquat azoté faisaient ressortir qu'il n'y avait pas suffisamment de parcelles dans ce bassin Horn amont, on pourrait dans ce cas avoir d'autres parcelles. On nous dit que les parcelles en baies « algues vertes » seront choisies en priorité. Cela laisse entendre que l'on peut choisir encore d'autres parcelles. Dans les dossiers, il y a franchement des choses qui nous interpellent.

Par ailleurs, dans un dossier qui a été préparé avec la chambre d'agriculture, on nous parle des ceintures de bas-fond. Dans ce projet de l'Horn, on nous indique cependant que « l'efficacité de ces aménagements sur l'azote reste limitée » et que « l'indicateur a été écarté ».

J'aurais d'autres exemples. Nous avons l'impression, sur certains dossiers, qu'il s'agit d'embarquer un maximum de monde, ce qui est très louable au départ. On évoque par exemple, sur les typologies d'exploitation, « une recherche d'équité et une volonté de permettre le maximum d'adhésions ». À notre avis, ce n'est pas le maximum d'agriculteurs qu'il faut embarquer, ce sont surtout ceux qui ont le plus d'impacts négatifs et qui pourront avoir le plus d'impacts positifs sur les résultats.

Quant aux contrôles qui sont menés, nous sommes un peu interloqués de lire, concernant le contrôle sur le dossier Quillimadec, que 2 % de 30 exploitations ont été contrôlés. Cela ne fait même pas une exploitation.

Beaucoup de choses nous interpellent. Nous espérons que tous ces points pourront être précisés. Les services vont pouvoir nous le confirmer. Il en est de même sur les photos satellites, l'outil Sentinelles est en cours de développement. Il existe un grand nombre de sujets que la communication de ces dossiers nous a permis de remarquer.

M. DEGUET :

Je veux revenir sur notre déclaration liminaire de tout à l'heure. La première chose, c'est que nous sommes, Mme Bruny et moi, membres de la commission Évaluation qui a eu à examiner plusieurs éléments d'évaluation des précédents plans « algues vertes ». Nous nous sentons, d'une certaine manière, redevables de dépenses relativement importantes d'argent public qui n'ont pas produit les résultats espérés. La preuve est que nous sommes encore en contentieux. La question de l'efficacité de ce nouveau programme est donc pour nous une question absolument centrale. Nous nous posons effectivement beaucoup de questions sur l'efficacité de ces différents programmes.

Je pourrais également donner d'autres exemples qui nous font penser à une volonté d'embarquer un maximum de gens plutôt que de rechercher l'efficacité. Nous avons un peu le sentiment qu'il y a une somme à distribuer, que l'on s'efforce de la distribuer au maximum, puis éventuellement on va en demander en plus. Or, je rappelle que si jamais on en met plus, ce sera pris sur d'autres budgets de l'agence. C'est comme si l'agence avait vraiment de l'argent à mettre ailleurs. Franchement, ce n'est pas possible que l'on mette des enveloppes et qu'ensuite, on les augmente simplement parce qu'il y a plus de demandes. Ce n'est pas possible non plus qu'en cours de route sur un appel à projets, on change les critères. Cela fait partie de la discussion qui a eu lieu au groupe de travail. Bref, il y a un certain nombre d'éléments pour lesquels nous avons des doutes en termes d'efficacité.

Pour autant, le fait d'avoir des doutes sur l'efficacité n'est pas une raison forcément suffisante pour voter contre.

Par ailleurs, nous avons noté avec une certaine satisfaction que ce qui était un peu la charpente du prochain programme, c'est le recours au dispositif de ZSCE. Je voudrais vous faire remarquer que nous qui sommes censés avoir des dispositifs d'accompagnement de ces outils, nous n'avons toujours pas les arrêtés, c'est-à-dire que nous ne connaissons pas les conditions.

Certes, nous avons bien compris que les ZSCE passent de l'incitatif au réglementaire après trois ans et sur constatation du fait que les objectifs ne sont pas atteints. Cela nous paraît être une situation plutôt positive et peut-être le moyen de nous sortir des dispositifs où l'on donne de l'incitation. Encore une fois, nous sommes favorables à l'incitation mais pas une incitation pendant quinze ans de suite. Or, il y a eu un certain nombre de projets sur lesquels on n'arrive pas à aller plus loin que l'incitation.

Nous avons des éléments dans les dossiers où l'on nous dit benoîtement que l'on ne peut pas aller plus loin et que l'on va donc financer le maintien. Il existe effectivement des dispositifs dans lesquels le financement concourt simplement au maintien de la situation actuelle. Or, si ce maintien de la situation actuelle était favorable, nous ne serions sans doute pas en contentieux avec l'Europe sur le fait qu'il y ait des baies « algues vertes » partout.

Nous pensons qu'il faut, encore une fois, jouer l'incitation. Toutefois, il faut respecter le principe de la ZSCE. Si au bout de trois ans, on constatait un passage au réglementaire au niveau de la ZSCE, nous demandons que soit appliquée la règle normale dans notre agence qui est de ne plus financer quand c'est du réglementaire. Nous finançons quand c'est de l'incitatif, ce qui est normal, y compris pendant toute la période où les ZSCE sont en incitatif. Par contre, quand les ZSCE passent en réglementaire... Nous souhaitons évidemment qu'elles ne passent pas en réglementaire. Nous faisons aussi le pari de la positivité de l'homme. Dans ce cas-là, il n'y a pas de problème. Par contre, si l'on passe au réglementaire, nous ne devons pas continuer à dépenser de l'argent sur des territoires sur lesquels les objectifs ne sont pas atteints. Je souhaite qu'une réponse soit apportée à cette question.

M. ALBERT :

J'aimerais juste réagir sur les propos précédents concernant les contrôles. Certes, ils sont très aléatoires. Par contre, les porteurs de projets sont responsables de leurs actes sur le terrain et des fonds européens qu'ils allouent. Puis, indépendamment des contrôles, il existe aussi une fiabilité des dossiers. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que si nous sommes à 8,2 M€ (le troisième scénario), entre 7,3 M€ et 8,2 M€, nous aurons des aides à 50 % de l'État et 50 % de l'agence. Par conséquent, cela ne prendra pas forcément une grande enveloppe supplémentaire dans les fonds de l'agence, donc cela peut aller. Par contre, passer à 12 M€, cela implique de prendre pratiquement 5 M€ de plus. Aujourd'hui, cela risque d'être compliqué dans la manœuvre financière. En l'occurrence, je laisserai l'agence répondre. Je serais assez favorable à ces 8,2 M€, notamment sur le troisième scénario.

M. GUTTON :

Je ne sais pas si je répondrai à tout mais en tout cas, j'essaierai d'apporter des éclairages complémentaires sur les différents points qui ont été soulevés. Je prie Mme Bruny de m'en excuser mais je ne reviendrai pas point par point sur les éléments qu'elle a soulevés.

Sur la question du dossier que l'on écarte, qui est celui de la Lieue de Grève et de la baie du Douron, à mon sens, c'est clairement une question d'éligibilité. Si un dossier n'est pas conforme au cahier des charges et au régime de notification en vigueur à la Commission européenne, nous ne pouvons pas le retenir, sauf à nous mettre en difficulté vis-à-vis des autorités communautaires, ce que je ne proposerai jamais au conseil d'administration, d'autant plus que j'engagerais de ce fait personnellement ma responsabilité. La responsabilité de l'ordonnateur est forcément un argument assez fort.

Je le dis parce que je ne crois pas que ce soit un défaut d'information. Nous avons déjà connu cette situation lors du précédent appel à candidatures quand la baie de Saint-Brieuc n'avait pas voulu respecter les demandes que nous avons formulées. Nous avons donc été amenés à rejeter ce dossier.

Concernant le dossier de Douarnenez, c'était pour nous un sujet d'inquiétude. Nous l'avions évoqué dans l'instruction et de façon transparente au groupe de travail. Nous avons eu aussi l'occasion d'en échanger avec les services de l'État, notamment le préfet du Finistère. Il y a eu une gestion de crise dans les derniers jours. Cela a amené l'EPAB à revenir sur sa position initiale. Nous aurons à en parler pour le prochain conseil d'administration.

En effet, les engagements que l'EPAB a pris récemment dans un courrier adressé à l'agence de l'eau, il devra nous les confirmer pour le conseil d'administration du mois de juin quand vous serez amenés à statuer sur les contrats territoriaux des baies « algues vertes ». Cela nous semble être un point essentiel. Comme Mme Lamour, je crois aussi en la parole de l'homme. Toutefois, il faudra un peu plus de gages au conseil d'administration dans un mois avant de statuer sur le contrat territorial ; ce sont quand même des financements conséquents.

C'est effectivement une relation de confiance, y compris avec le monde agricole. Nous avons bien senti sur ce territoire une divergence entre l'EPAB et la profession agricole. Je reprends la formule de tout à l'heure, nous avons effectivement besoin d'emmener les agriculteurs dans ce nouveau défi. Il serait facile, depuis Orléans, de pointer les déficiences du travail qui a été mené. Il faut aussi regarder le long chemin qui a été parcouru depuis vingt-cinq ans par les acteurs. Il est donc nécessaire de poursuivre pendant quelques années pour avoir l'ensemble des résultats.

Sur les arrêtés ZSCE, je suis assez d'accord - je ne les ai pas vus, je ne sais pas si les services de l'agence en disposent - mais cela ne m'apparaît pas choquant que nous puissions disposer, pour vérifier, des projets d'arrêtés puisqu'ils ne sont pas entièrement finalisés. C'est sans doute la pierre angulaire de l'édifice. C'est ce qui est entièrement nouveau aujourd'hui dans cette politique des baies « algues vertes ». Tous les dispositifs que nous sommes en train de construire à l'agence de l'eau avec les PSE, demain avec les contrats territoriaux, sont établis autour de cette échéance dans trois ans de dispositions réglementaires qui s'imposeraient individuellement aux agriculteurs qui ne respecteraient pas leurs obligations.

Nous reviendrons sur la question d'un retour sur nos engagements PSE dans trois ans dans l'hypothèse où les résultats ne seraient pas atteints. Puis, il faudrait distinguer les résultats individuels des résultats collectifs. Nous pourrions en rediscuter mais je pense qu'il est important que nous puissions connaître les arrêtés le plus rapidement possible. Les services de l'État pourraient nous apporter un éclairage complémentaire à ce sujet.

Par ailleurs, prévoir des clauses de revoyure pour les PSE sera nécessaire. Nous savons bien qu'il y a une échéance dans trois ans. Ce jour-là, nous serons tous autour de la table à regarder où en sont les résultats et si les préfets de département des Côtes-d'Armor et du Finistère seront amenés ou pas à imposer à un certain nombre d'agriculteurs des obligations réglementaires, par exemple des plafonnements de fertilisation comme sur les périmètres de captage « eaux brutes ». Tout à l'heure, Mme Lamour rappelait comment ce type de dispositif s'est mis en place pendant trois ans alors qu'il reste encore des contraintes sur ces territoires.

Nous avons à nouveau un temps de rendez-vous fin juin au conseil d'administration pour nous prononcer sur l'outil central de la politique « baies algues vertes » de l'État, de la Région et des départements en Bretagne qui va être ces contrats territoriaux qui vont structurer les trois années qui viennent en termes d'accompagnement des agriculteurs sur le terrain.

Mme HAAS :

Je voulais revenir sur les propos qui ont pu être tenus concernant l'efficacité et sur le fait de travailler sur les points durs, les plus pointus et non pas en étant le plus exhaustif.

J'ai regardé la carte que l'État a sortie sur les arrêtés au regard des problématiques de sécheresse. Notre bassin est particulièrement touché. Cela m'a frappé. Il faut rappeler que ces problèmes de sécheresse qui ont lieu dans l'Indre ou ailleurs vont avoir clairement des effets en aval et donc sur les côtes.

On parle de nitrates mais il y a toutes sortes de polluants. Moins il y a d'eau, plus il y a de la concentration. Plus il y a de la concentration, plus il y a des effets néfastes. Nous n'en sommes qu'au début. Il existe clairement une accélération de ce dérèglement. L'année dernière, nous n'avons eu que de la « flotte ». Maintenant, nous sommes en train de partir sur un climat extrêmement sec.

J'adhère à ces propos qui consistent à dire que nous avons besoin d'efficacité aujourd'hui. En tant qu'élus, nos concitoyens sont à nos trousses. Les gens sont extrêmement inquiets de la santé de leurs enfants, de ce qu'ils mangent et de ce qu'ils boivent. Nous, élus, avons vraiment une obligation d'efficacité et de résultat. Nous ne pouvons plus nous contenter d'avoir confiance dans l'homme et dans la femme pour faire bien les choses. C'est une évidence sinon nous ne ferions pas de la politique. Toutefois, notre bassin aujourd'hui est en danger. Il faut absolument que nous soyons efficaces dans les mesures que nous mettons en place.

M. GUTTON :

M. Deguet a évoqué les arrêtés ZSCE. En l'occurrence, il existe vraiment une fenêtre de tir de trois années pour continuer à progresser sur ces territoires où, encore une fois, beaucoup a été accompli. Il ne faut pas non plus caricaturer les choses. Toutefois, dans trois ans, on passe à des contraintes réglementaires. Certes, il faudrait regarder les arrêtés. Néanmoins, il s'agit d'un dispositif particulièrement fort sur une fraction importante du territoire de la Bretagne, région qui a déjà eu à appliquer ce type de prescription sur des captages d'eau potable. Je ne suis pas sûr que ce soit beaucoup pratiqué ailleurs sur le territoire national.

M. DEGUET :

Sur cette ZSCE, nous avons cherché, nous avons trouvé une application sur le bassin du Clain ou dans le Poitou, mais vraiment une toute petite application. C'est ce qui nous a permis de comprendre que c'étaient bien des mesures incitatives pendant trois ans et qu'au bout de trois ans, on passe éventuellement à des mesures réglementaires. C'est évidemment un gage d'efficacité. C'est absolument clair. Il s'agit d'avoir de l'incitation, ce qui est normal, mais avec des résultats au bout.

Honnêtement, sur la question des résultats – nous n'avons pas les arrêtés ZSCE mais nous les regarderons –, l'objectif pour nous est qu'à la fin de cette période de cinq ans, il n'y ait plus de blooms d'algues. D'autre part, les porteurs donnent des objectifs qui sont tant de milligrammes, ce qui permettrait de baisser de moitié l'extension des algues vertes. La côte bretonne n'a pas vocation à avoir des restes de zones d'algues vertes qui se reproduisent indéfiniment. Le but est bien l'éradication. Il faut que les choses soient claires.

Je demande que l'on respecte au moins les objectifs qui sont dans les ZSCE, même sans les connaître encore. A priori, nous ne demandons pas que ce soient des objectifs qui permettent d'arriver à l'éradication des algues vertes. Bien entendu, nous regarderons les objectifs qui seront donnés dans les ZSCE. Par contre, si l'on met en place un dispositif de ZSCE, il faudrait que cela s'applique partout. Vous rendez-vous compte que nous sommes dans une situation où nous définissons un dispositif d'accompagnement d'un projet alors que le projet lui-même ne nous est pas connu ? Or, l'agence de l'eau est appelée à dépenser des sommes qui ne sont pas tout à fait négligeables.

Si j'ai bien lu les textes, on nous demande 800 k€ en plus, ce qui n'est pas rien non plus. C'est notre contribution aux 900 k€ qui manquent. Il y a 100 k€ de l'État et royalement, 800 k€ sont « refillés » à l'agence de l'eau sur des recettes qui sont payées par tout le monde. Par ailleurs, ce sont des dépenses qui seraient probablement plus utiles dans le programme de l'agence de l'eau. Les sommes étant extrêmement importantes, il faudrait au moins respecter cette question. Puis, il

y a une petite anomalie par rapport au fait que nous n'avons même pas les arrêtés ZSCE. J'espère qu'en juin, nous les aurons. Nous verrons si les contrats sont en conformité avec tout cela. Nous prendrons connaissance également des objectifs qui sont donnés.

Nous avons pensé que dans les objectifs ZSCE, il y aurait forcément des exutoires en termes de concentrations en nitrates. Il nous semble que c'est l'élément déterminant de l'extension. J'espère que nous aurons effectivement des objectifs qui arriveront assez rapidement en dessous des 16 mg/l. Tous les éléments scientifiques disent que c'est ce qu'il faut obtenir en moyenne pour arriver à éradiquer les zones d'algues vertes, mais en plus avec des exceptions, c'est-à-dire certaines zones sur lesquelles il faudrait descendre à 10 ou 12 mg/l.

Si nous avons ces objectifs, il faut les respecter. Il ne faut pas faire comme ce que nous voyons dans un certain nombre de dossiers. Par exemple à Saint-Brieuc, on a déjà fait beaucoup d'efforts. On a un objectif de réduction sur les nitrates. Par contre, nous allons financer le maintien et rien que le maintien, ce qui représente plus de la moitié de la somme demandée.

Après, j'ajoute une dernière chose. Je répète que s'il y a l'objectif, nous accepterons probablement, en restant dans l'enveloppe, soit le scénario 1, soit le scénario 2. Nous penchions pour le scénario 2 parce que l'État nous disait que les objectifs de ZSCE n'étaient pas respectés à Douarnenez. Nous croyons l'État. Nous n'avons pas de raison d'avoir un avis différent de l'État. Par contre, nous excluons vraiment le scénario 3. Nous accepterons à condition qu'il y ait réellement cette clause de retour au bout de trois ans. Sinon, nous aurons vraiment l'impression de ne pas avoir rempli notre mandat.

Il y a aussi, dans un certain nombre de projets – je ne dirai pas lesquels –, des sommes qui nous paraissent dépasser les 60 k€ pour cinq ans. Nous verrons cela quand nous examinerons les dossiers individuels puisque la commission PSE va rester en place. Nous regarderons les dossiers individuels, quel que soit le résultat. À ce moment-là, nous verrons si cela dépasse les 60 k€. Il existe un certain nombre de projets dans lesquels on nous dit explicitement que l'on dépassera les 12 k€ par an.

Mme LAMOUR :

J'ai écouté attentivement mon collègue. Toutefois, je ne partage pas son opinion, ce qui n'est sans doute pas étonnant. Je vous dis que 900 k€, c'est beaucoup. Certes, il faut ramener cela à l'échelle des sommes que nous engageons. J'entends aussi que pour juin, vous voulez avoir plus d'éléments. J'essaie de comprendre. À mon avis, on a souvent tendance à considérer que les agriculteurs sont responsables de tous les maux de la planète. Les algues vertes ne viennent pas forcément que des agriculteurs.

M. le Préfet du Finistère a rencontré le président de l'EPAB qui est un agriculteur. Il peut également être force de proposition auprès des autres agriculteurs de son territoire. Les courriers sont tout récents, M. Gutton l'a souligné. Je crois que c'était lundi. Il y a une amorce qui vaut 900 k€. Si cela permet d'avancer, ce serait un très mauvais signal de vouloir rester au point de vue initial.

Je ne sais pas si l'on mesure que les agriculteurs bretons ont fait depuis longtemps beaucoup d'efforts pour essayer justement d'améliorer la situation. Quand les crises agricoles sont présentes, quand le cours du cochon est très bas, les agriculteurs acceptaient d'entendre qu'ils n'étaient pas toujours aussi attentifs que d'autres à la reconquête de la bonne qualité des eaux et à l'éradication des algues vertes. Je ne sais pas quelle proportion des personnes autour de la table connaît le désarroi du monde agricole dans les petites contrées éloignées. Très clairement, je ne laisserai jamais les agriculteurs se faire fustiger.

Mme CADIC :

Le dispositif ZSCE a été évoqué assez largement par différents partenaires. Par rapport à ce que disait M. Deguet, plusieurs zones en Bretagne font déjà l'objet d'un arrêté ZSCE, voire d'un passage en phase obligatoire pour certaines. C'est un dispositif qui est connu. Ce n'est pas extrêmement courant mais c'est pratiqué et mis en œuvre, donc c'est possible.

Après, je pense qu'il est un peu tôt pour faire un retour. Certes, nous avons des résultats significatifs sur certains bassins versants. Toutefois, il est un peu tôt pour faire un retour global

parce que nous avons aussi des zones où c'est récent. De toute façon, le milieu met du temps à réagir.

En tout cas, il y a des choses intéressantes. Mme Mestres, ma collègue bretonne, pourrait en dire plus. Je ne sais pas d'ailleurs si les projets d'arrêtés sont disponibles et peuvent être diffusés à ce stade.

M. DEGUET :

Je n'ai pas demandé un bilan, j'ai juste demandé les textes.

Mme CADIC :

J'ai bien compris mais cela dit, je me prononçais de façon générale sur le dispositif.

Mme MESTRES :

Bonjour à tous. Je suis Aurélie Mestres de la Dreal Bretagne. Par rapport aux propos précédents, je voudrais insister sur un certain nombre de points.

Le premier point, c'est que l'État en Bretagne a parfaitement conscience de l'enjeu d'efficacité sur le sujet. Cela a été souligné dans le dernier contentieux que nous avons eu au tribunal administratif sur les algues vertes. Cela a été souligné également dans le rapport de la Cour des comptes. Nous sommes bien dans cette démarche aujourd'hui de recherche d'efficacité.

Pour rechercher cette efficacité, nous avons essayé d'imaginer une grande cohérence des différents dispositifs entre eux. L'an dernier, un arrêté régional a reposé une réglementation supplémentaire pour tous les agriculteurs des bassins « algues vertes ». Nous avons donc, à destination de tous, un élargissement des bandes enherbées, du contrôle d'ouvrage de stockage des effluents... Nous avons des dispositifs de ce type qui s'appliquent à tous, qui sont une base réglementaire supplémentaire qui n'existait pas avant.

Au-delà de cela, nous avons souhaité effectivement rentrer dans les particularismes et les spécificités de chaque territoire. C'est justement le but des arrêtés ZSCE, dont vous parlez depuis un certain temps maintenant, de rentrer dans les particularités de chaque baie « algues vertes ». Il y aura bien un arrêté par baie.

Je vous confirme que nous sommes sur un dispositif contractuel qui deviendra réglementaire au bout de trois ans. La manière dont nous avons essayé de gérer l'efficacité des dispositifs, c'est par la définition d'indicateurs individuels qui s'appliquent à l'agriculteur. Nous avons considéré que la somme des indicateurs individuels de chaque agriculteur permettait d'atteindre un objectif collectif qui sera la réduction des taux de nitrates dans les cours d'eau et la réduction des algues vertes. Nous sommes bien sur la définition d'indicateurs individuels.

Voilà où nous en sommes. Les arrêtés sont en cours de finalisation. Il est prévu de lancer la consultation du public au mois de juin. Ce que je peux vous proposer, c'est que dès que les arrêtés auront été validés au niveau départemental pour le lancement de la consultation du public, nous pourrions vous les mettre à disposition sans difficulté.

Mme la Présidente :

Cela me paraît effectivement souhaitable.

M. PLACINES :

J'avais bien pris note du besoin d'informer l'ensemble des administrateurs du contenu des arrêtés ou des projets d'arrêtés ZSCE. L'articulation est importante dans le cadre de l'examen des dossiers de contrats territoriaux au CA de fin juin. Les contrats territoriaux sont bien là pour accompagner l'ambition de l'État telle qu'elle est écrite dans les projets d'arrêtés ZSCE. Aurélie Mestres a dit que la transmission de ces projets d'arrêtés sera sûrement possible au mois de juin. Nous le ferons dès que nous pourrions vous les transmettre de manière à ce que vous puissiez bien étudier l'articulation entre ces deux documents importants. En effet, la mise en œuvre

durant les trois premières années de la phase incitative se fera notamment au travers des contrats territoriaux de l'agence de l'eau.

J'ai deux autres petits points, si vous me le permettez, concernant l'EPAB et la relation avec le monde agricole. Le président de l'EPAB a bien pris en compte cette observation. Il est en train d'organiser très rapidement une réunion avec le monde agricole de manière à ce que celui-ci, notamment la chambre d'agriculture du Finistère, puisse être partie prenante dans la mise en œuvre de l'ensemble des actions agricoles qui seront nécessaires à travers l'application des arrêtés préfectoraux ZSCE.

Le dernier élément concerne le PSE de la Lieue de Grève qui n'est pas éligible aujourd'hui. Sachez que ce territoire sera très probablement éligible à la mesure agroenvironnementale et climatique que nous appelons ici « algues vertes » et que ce territoire sera fléché en priorité pour bénéficier de cette MAE de manière à ce que les agriculteurs puissent contractualiser au maximum sur ce territoire même s'ils n'auront pas à disposition l'outil PSE.

M. DEGUET :

La question de savoir comment la somme d'engagements individuels finit par former un engagement collectif et comment on vérifie qu'au bout du compte, on arrive au résultat, c'est quand même une question extrêmement importante. Beaucoup d'entre nous connaissent ici le sujet des bassines des Deux-Sèvres. Vous savez que c'est autour de ce point que la question de savoir si le protocole a été appliqué ou pas a buté. Nous regarderons effectivement ces éléments. Il y aura forcément dans les ZSCE à la fois des engagements individuels et un objectif collectif, ce qui devra aussi être pris en compte. C'était la question que je voulais vous poser mais nous le verrons au moment où nous aurons les documents.

M. GANDRIEAU :

Je suis désolé mais quand on est au front, on a des difficultés à aller dans le fond des dossiers. Je n'ai pas pu aller dans le fond des dossiers. Je ne suis peut-être pas le seul. En ce moment, nous sommes au front sur la gestion de l'eau. Je suis un homme de terrain. Vous savez que quand on est au front, on a du mal à prendre du recul. Je me réfère toujours à ceux qui sont plus experts que moi. Je ne sais d'ailleurs pas ce que viennent faire les bassines dans cette discussion. Moi, c'est Mme Lamour qui m'a convaincu. Je suis donc de son avis. Je suis désolé pour les autres mais c'est ainsi.

Mme LAMOUR :

Vous m'en voyez ravie. C'est le bon sens paysan qui parle.

M. GUTTON :

Il faut que nous essayions d'atterrir en l'occurrence sur une solution partagée. Ce qui rend l'exercice un peu compliqué, c'est que pour des raisons de calendrier du dispositif PSE – puisque cela se termine à la fin de l'année –, il faut que nous ayons pu notifier aux porteurs de projets les enveloppes financières prénotifiées. Que ce soit pour qu'ils puissent aller redémarcher les agriculteurs sur le territoire, pour monter les dossiers ou pour mieux calculer l'enveloppe qui leur est nécessaire, nous avons besoin de passer par cette prénotification. C'est pour cela que nous sommes aujourd'hui dans une réunion en visioconférence sans attendre le conseil d'administration de la fin du mois de juin.

Si nous avons pu rapprocher toutes les procédures, à savoir la communication des projets d'arrêtés, l'élaboration des contrats territoriaux et les PSE, nous l'aurions fait. C'eut été plus facile. Cela nous aurait évité d'ailleurs de rouvrir à chaque étape les discussions. Nous sommes sur un exercice un peu délicat. Il faut également que nous avancions sur ces PSE. Nous avons maintenant les projets de contrats territoriaux. Encore une fois, nous avons procédé en transparence. Nous vous avons indiqué les limites du projet de Douarnenez. Cependant, grâce à ce travail de la délégation de l'agence de l'eau avec les services de l'État en Bretagne, nous avons bon espoir fin juin d'avoir repris Douarnenez et d'être à nouveau sur le bon chemin.

En juin, nous aurons aussi, je l'espère, les projets d'arrêtés ZSCE. Finalement, Mme Lamour nous a donné le fil conducteur du respect de la parole donnée. En l'occurrence, ce que nous proposons, c'est de continuer à avancer sur les PSE, plutôt sur le scénario 3 qui nous semble être le plus complet. Nous sommes sur un montant qui dépasse relativement peu les 5 M€ que nous avons prévus. Nous allons profiter d'une augmentation de plafond de dépenses de 10 M€. Nous avons la possibilité d'imputer en quelque sorte ces 800 k€ de crédits supplémentaires sur cette enveloppe que le Gouvernement a arrêtée. C'est tout à fait soutenable financièrement. Il s'agit donc de retenir le dossier de Douarnenez qui, dans un premier temps, avait pu être écarté dans un des scénarios. C'est la proposition que nous faisons.

Après, les temps de rendez-vous vont être multiples. Fin juin, nous nous retrouvons sur les contrats territoriaux. À la fin de l'année, nous reviendrons devant le conseil d'administration pour valider des enveloppes définitives allouées aux territoires sur les PSE. Dans trois ans, il y aura forcément un temps de rendez-vous puisque nous serons à la fois à la fin des contrats territoriaux et à la période de bascule du dispositif réglementaire.

Par contre, je ne vois pas bien comment nous pourrions nous engager sur cinq ans financièrement auprès d'un agriculteur sur un PSE et que dans trois ans, alors même que celui-ci respecterait les objectifs, nous mettrions fin à l'aide pour une non-atteinte d'un objectif collectif. Je ne suis pas sûr que ce soit très vertueux de procéder ainsi. Je ne sais pas bien l'écrire, sauf à décider de tout arrêter brutalement dans trois ans sur une baie qui n'aurait pas atteint ses objectifs et qui passerait entièrement dans le champ réglementaire.

Nous avons également prévu, lors de l'examen des contrats territoriaux, de vous proposer de demander clairement aux porteurs de projets de s'engager à démarcher les 20 ou 25 % d'agriculteurs qui sont dans la plus mauvaise des situations de façon à s'assurer que les moyens que l'agence mettra en ingénierie, en animation et en diagnostic touchent au moins ces 25 %-là. Les territoires pourront aller au-delà. Il faudra sans doute qu'ils aillent au-delà mais qu'au moins, ceux-là soient bien démarchés pendant cette période de trois ans. C'est sûrement là que la marge de progrès est la plus forte.

M. MARTIN :

Les projets d'arrêtés ZSCE prévoient un certain nombre d'objectifs pour les exploitants agricoles. Il est prévu un passage en phase réglementaire de manière individuelle, c'est-à-dire exploitation par exploitation qui ne respecterait pas ces objectifs. Il est donc potentiellement imaginable une clause de revoyure dans la mesure où les indicateurs qui permettent de calculer les paiements pour services environnementaux sont les mêmes que ceux qui pourraient être rendus obligatoires pour les exploitations. Je pense que c'est la seule manière de pouvoir répondre à cette demande.

Mme BRUNY :

Je trouve que la proposition que vient de faire M. Martin conviendrait bien, c'est-à-dire que soit indiquée, au-delà du choix des délibérations, cette clause de revoyure au bout de trois ans. Ce serait franchement un peu décevant de maintenir des PSE deux années de plus sur des personnes qui n'ont pas rempli leurs objectifs. C'est chaque contribuable qui finance ces mesures. Il me semble qu'inscrire cette clause de revoyure dans la délibération serait une bonne chose.

M. NOYAU :

Quand on fait un contrat, on va au bout du contrat. Il faut laisser l'agriculteur aller au bout de son contrat pour aller au bout de ce qui s'est engagé. Effectivement, il pourrait ne pas avoir atteint son objectif au bout de trois ans. Néanmoins, il pourrait l'atteindre au bout de la quatrième ou de la cinquième année. Je ne comprends pas le fait de ne pas aller au bout.

M. GUTTON :

Je comprends la demande « au bout de trois ans » parce que nous sommes sur des calendriers qui sont différenciés. Il y a effectivement trois années de mise en place des mesures volontaires. Puis, c'est au bout de trois ans que l'on peut passer au réglementaire selon la situation de chacun et du territoire dans son ensemble.

Nous avons des contrats sur cinq ans parce que nous sommes calés sur les dispositifs de type MAEC. Après tout, nous pouvons préciser que la troisième année, nous demandons au territoire de nous faire remonter un bilan complet et individualisé de façon à pouvoir apprécier la suite que pourrions y donner. Nous essayerons de trouver une rédaction.

Il ne faut pas non plus dissuader les acteurs d'y aller parce que l'objectif est quand même d'entraîner un maximum d'agriculteurs. Il ne faut pas les décourager, d'autant que nous sommes dans une période particulièrement difficile pour tous les acteurs économiques, mais surtout pour les acteurs agricoles. En plus, une nouvelle PAC arrive l'année prochaine, que les producteurs ne connaissent pas encore. Ils ne savent pas très bien à quoi s'en tenir et ce que vont être les obligations supplémentaires, les écorégimes, les nouvelles MAEC... Il ne faut donc pas les décourager.

Par contre, il faut que nous maintenions un bilan régulier et que nous puissions suivre la réalisation de ces PSE, dont je rappelle qu'ils étaient d'ailleurs des expérimentations. Ce n'est donc pas illogique de les suivre de près, de voir comment cela se réalise sur le terrain et si cela répond bien aux objectifs que nous nous sommes fixés, que le Gouvernement nous a fixés au demeurant lors de décisions interministérielles, mais sans aller plus loin à ce stade.

Mme SCHAEPELYNCK :

Il faut faire attention à la façon de travailler cette question à l'échelle des territoires. En l'occurrence, nous avons une boîte à outils avec différents outils pour les agriculteurs. Nous avons les PSE. Nous allons avoir les MAEC. Il ne faudrait pas que les règles soient complètement différentes d'un outil à un autre. Les MAEC notamment ne vont pas avoir les mêmes règles que les PSE.

La Cour des comptes indiquait dans ses recommandations que nous avons un déficit d'aides directes aux agriculteurs. Quel est l'objectif à atteindre ? C'est bien d'arriver à avoir un nombre suffisant d'agriculteurs engagés sur des programmes précis, quel que soit le programme, que ce soit PSE ou MAEC, pour aller vers une diminution de ces algues vertes. Par conséquent, cela me semble important d'aller au bout des cinq ans d'engagement de ces PSE. Cela me semble logique.

M. ALBERT :

Rendu au bout de trois ans, il faut effectivement faire un bilan et regarder. Par contre, si l'on commence à décourager les agriculteurs... Nous avons eu, sur les derniers PSE, un taux de fuite assez important. Aujourd'hui, on est à 5,8 M€ mais les dossiers qui seront réellement apportés pourraient être en dessous. Ce serait dommage d'avoir moins d'agriculteurs concernés. Il faut faire attention, comme le disait Mme Schaepelynck, avec les MAEC en vigueur. Les dispositifs pourraient effectivement rentrer en concurrence. Nous l'avons vu sur d'autres territoires. Il faut être prudent. Puis, comme nous mettons en place des contrats sur cinq ans à l'agence, je ne vois pas non plus comment nous pourrions arrêter au bout de trois ans les contrats vis-à-vis de l'engagement européen.

M. DEGUET :

Premièrement, je l'ai déjà dit, aller au-delà de l'enveloppe qui a été prévue par rapport aux engagements en groupe de travail et par rapport à un appel à projets qui a déjà précisé une enveloppe, franchement, nous n'irons pas. Nous n'irons pas au-delà des sommes qui ont déjà été données. J'entends que nous allons avoir une augmentation du plafond. Cependant, cette augmentation ne précise pas la destination de l'argent. Une somme a été arrêtée, c'est 800 k€. Par ailleurs, les 900 k€, ce sont 100 k€ de l'État et 800 k€ de l'agence de l'eau.

Deuxièmement, certes il fallait augmenter les dispositifs d'aide aux agriculteurs. C'est effectivement une recommandation de la Cour des comptes. Or, quand on regarde les dossiers, les agriculteurs ont tendance à aller vers le dispositif qui rapporterait plus. Dans certaines négociations, nous avons obtenu des PSE au détriment des MAEC. Je peux vous citer les endroits où très clairement, les PSE sont privilégiés par rapport aux MAEC, avec des termes à peu près explicites, à savoir que les PSE rapportent plus avec moins de contraintes.

Je ne suis pas sûr que ce soit extrêmement intelligent de dépenser plus pour obtenir moins de résultats. Vous avez raison de poser toutes ces questions d'empilement. Nous devrions être, sur

ces dispositifs PSE, particulièrement rigoureux et aller boucher des trous et non pas prendre la place d'autres dispositifs. Le dispositif PSE n'a pas vraiment de logique par rapport aux autres aides. Par contre, il pourrait en avoir une vis-à-vis des politiques de ZSCE. Tout ce que nous demandons, c'est d'écrire que si les mesures deviennent réglementaires, nous ne financerons pas les gens pour respecter les règlements. C'est tout. Nous avons vraiment besoin que ces choses soient écrites. Ce n'est pas très compliqué. Nous l'indiquons comme un problème. Cela fera peut-être moins de PSE mais du coup, nous aurons plus de MAEC.

M. GUTTON :

Je crois que M. Deguet vient de poser à l'instant une question pertinente. Je me tourne vers les acteurs régionaux. Que se passe-t-il au bout de trois ans si l'agriculteur aidé sur le PSE se voit imposer par le préfet une prescription complémentaire ?

Si dans trois ans les résultats ne sont pas au rendez-vous sur une baie, nous regarderons la situation de chaque agriculteur. On fait un suivi véritablement individuel. S'il se trouvait qu'un producteur que nous accompagnons en PSE n'a pas atteint ses objectifs, il se verrait imposer une contrainte en face des aides apportées par l'agence, l'État et le département. Comment cela se passe-t-il finalement ?

Mme MESTRES :

De fait, l'État fixera des obligations réglementaires individuelles à cet exploitant agricole. Après, si les aides de l'agence ou d'autres dispositifs ne répondaient pas à ces obligations réglementaires, elles ne seront plus éligibles. Puis, si ce n'est pas le cas, elles le seront encore. En tout cas, c'est mon interprétation.

M. GUTTON :

C'est un point sur lequel il faudrait que nous attirions l'attention des porteurs de projets. En réalité, la délibération que nous proposons ne vise pour l'instant qu'à sélectionner les territoires, à prénotifier une enveloppe et à prendre position sur l'allocation ou pas de 800 k€ en plus. Après, la question qui est posée, et qui est tout à fait pertinente, mérite d'être rééchangée de façon à ce que nous puissions, avec l'appui des services de l'État en région, préciser exactement les conséquences d'arrêtés que nous ne connaissons pas aujourd'hui en cas de divergences.

Mme la Présidente :

Cela mériterait d'être précisé dans le courrier d'accompagnement pour bien expliquer les règles du jeu et pour informer à l'avance les agriculteurs que le système va probablement se durcir en cours de route, quelle que soit l'aide qu'ils reçoivent aujourd'hui.

M. GUTTON :

Le système marche bien si tout le monde réussit, ce qui est l'objectif poursuivi par l'État.

M. DEGUET :

Et auquel nous souscrivons aussi...

M. GUTTON :

Au moins, nous sommes tous d'accord là-dessus.

Mme BRUNY :

Je voulais être sûre d'avoir bien compris. Vos propos concerneraient également les PSE. C'est bien ainsi que nous l'avons entendu.

M. GUTTON :

C'est effectivement sur les PSE. Un État européen ne peut pas accompagner financièrement les obligations réglementaires. C'est ce qu'il faut vérifier. C'est ce qu'il faut expertiser. Cela marche bien si tout fonctionne. Si les agriculteurs respectaient leurs engagements, c'est-à-dire si tous ceux qui vont bénéficier des PSE atteignent bien leurs objectifs au bout de trois ans, il n'y aurait pas de sujet. En revanche, s'ils n'atteignent pas leurs objectifs dans une baie qui, elle-même, ne l'atteignait pas, ils se verraient imposer une contrainte qui pourrait être la même action que celle que nous finançons.

Il s'agit donc d'expertiser complètement cette question afin d'apporter une réponse aux porteurs de projets et que l'information passe bien aux bénéficiaires de PSE.

M. ORVAIN :

Rappelez-vous, quand nous étions dans les bassins versants contentieux en Bretagne, dès que l'on passait en phase réglementaire, les aides contractuelles qu'étaient les MAE n'étaient plus possibles. La règle du jeu est claire, que ce soit PSE ou MAE, dès que l'on rentre en phase réglementaire et dès lors que nous sommes sur les mêmes indicateurs qui correspondent aux prescriptions qui deviennent obligatoires aux exploitants agricoles, il n'est plus possible de financer. Par conséquent, il est tout à fait pertinent de prévoir une rédaction pour cette clause qui répond au régime de droit commun, c'est-à-dire que l'on ne finance pas d'aides contractuelles directes aux exploitants agricoles à partir du moment où les dispositions deviennent obligatoires.

M. GUTTON :

Je vous propose de le formuler et de l'écrire à chaque porteur de projet en même temps que nous prénotifierons l'enveloppe que le conseil d'administration aura validée.

Mme la Présidente :

Nous passons au vote. Nous vous proposons d'adopter le scénario 3. Y a-t-il des votes contre ?

- *Sélection des dispositifs pour la mise en œuvre de PSE (paiements pour services environnementaux) sur les baies « algues vertes » et attribution des enveloppes maximales d'autorisation d'engagement pour les aides directes aux agriculteurs.*
- **Approuvée à la majorité (25 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2022-21 du 18 mai 2022.

M. DEGUET :

Il n'est pas d'usage de faire une explication de vote après le vote. Néanmoins, nous avons deux éléments. Nous avons l'élément qui portait sur la question de la durée. De ce point de vue, nous avons entendu l'effort que vous avez fait de compréhension de ce que nous posions comme problème.

Ensuite, si la capacité initiale de l'enveloppe était maintenue, notre vote vraisemblablement n'aurait pas été négatif. Par contre, cette somme en plus a fait que nous ayons un vote négatif.

J'ai apporté l'explication parce que je veux que ce soit clair que quand nous avons une discussion au CA et qu'elle produit des résultats, c'est bien de pouvoir le souligner.

AUGMENTATION DU PLAFOND DE DÉPENSES DES AGENCES DE L'EAU

Point d'information

Mme la Présidente :

Compte tenu de la situation internationale et des conséquences économiques importantes que cela a pour notre pays, le Gouvernement a décidé un plan de résilience pour soutenir nos activités économiques et notre souveraineté. Dans cette optique, il a décidé d'augmenter le plafond des dépenses des agences de l'eau de 100 M€ sans modifier le plafond des redevances. Je laisse la parole à M. Gutton pour nous expliquer concrètement ce dont il s'agit concernant notre propre agence.

M. GUTTON :

Un échange a eu lieu entre les préfets coordonnateurs de bassin, qui sont en même temps présidents de conseils d'administration d'agences de l'eau, avec les ministres en charge de l'écologie et de l'agriculture pour évoquer à la fois la guerre en Ukraine, mais également les évolutions climatiques actuelles.

Les agences étaient disposées à augmenter leurs dépenses. Cela a été validé par le Gouvernement. Pour 2022, le Gouvernement a accepté d'augmenter de 100 M€, pour les six agences de l'eau, le plafond de dépenses. Pour nous, cela représente 10 M€.

Je réponds tout de suite à la question, certes 10 %, c'est plus petit que ce que nous représentons. En réalité, nous avons encore de la marge sur notre programme d'intervention. Nous prévoyons de pouvoir rajouter au programme à la fin de l'année. J'espère que ce sera toujours possible. Nous reviendrons vers vous à ce moment-là. Cela fait partie des sujets que nous avions prévu d'évoquer à la fin de l'année pour planifier l'atterrissage global du 11^e programme d'intervention.

Les ministères nous demandent d'afficher l'usage que nous ferions cette année de ces 10 M€ supplémentaires, sachant que l'objectif du Gouvernement est que nous puissions renforcer nos actions en matière de résilience au changement climatique et à la sécheresse en particulier. Cela ne concerne pas simplement l'agriculture, quoiqu'elle soit actuellement touchée en premier. C'est l'activité parmi les plus dépendantes aux conditions climatiques. Nous le voyons avec les cultures de blé en ce moment.

Nous avons réfléchi à des actions qui pourraient être affichées et présentées. Je vais les lister. Il n'y a rien d'arrêté. Nous y reviendrons lors du prochain conseil d'administration. L'actualité fait que nous souhaitons vous l'évoquer aujourd'hui.

La première action tourne autour de la connaissance à la fois sur le Sdage et sur le programme d'intervention.

Nous avons voulu mettre en avant nos fameuses analyses HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat) puisque pour pouvoir agir, il faut connaître. Grâce à des crédits que Mme la Présidente du conseil d'administration avait obtenus du ministre de l'Agriculture, nous avons pu lancer un appel à manifestation d'intérêt sur ces études. Nous avons reçu plus de 35 dossiers pour 8,5 M€ de dépenses, sachant que nous avons 5 M€ en face (3,5 M€ de l'agence de l'eau et 1,5 M€ du ministère de l'Agriculture) dans le cadre de France Relance qui seront d'ailleurs gérés par l'agence de l'eau à la suite d'une convention passée avec les services de l'État. L'instruction est en cours sur ces dossiers. Nous réfléchissons déjà à pouvoir accompagner les dossiers que nous ne pourrions pas sélectionner dans la première tranche.

Je lance l'idée. Il ne faudrait pas croire que tout est arrêté. Nous avons par exemple réfléchi à la proposition qui consisterait à dire que l'agence de l'eau financerait la totalité, donc 100 %, de ces études, à condition bien évidemment qu'elles répondent toutes à notre cahier des charges, de façon à ce que tous les territoires volontaires puissent engager ces travaux qui sont la brique indispensable de départ d'un PTGE. Nous voyons bien que là, il y a un nœud. Nous reviendrons là-dessus. Nous vous montrerons la carte. Nous vous ferons un petit zoom sur le sujet. C'est la première action.

Nous avons aussi, de façon anticipée, lancé deux appels à projets autour de l'économie d'eau sur les exploitations agricoles :

- un premier appel à projets sur les serristes, qui bénéficie beaucoup à l'ouest de la France, la Bretagne au premier chef mais également les Pays de la Loire ;
- un deuxième appel à projets sur la gestion de l'eau dans les élevages pour lequel nous n'avons pas encore reçu de dossiers.

Nous avons budgété 2 M€ sur chacun des appels à projets. En discutant avec les responsables de chambres d'agriculture, nous nous étions dit qu'en l'occurrence, il y a sans doute la possibilité d'aller plus loin, peut-être en taux d'intervention parce que nous ne nous sommes pas calés sur le taux maximum possible, mais également en volume financier.

Nous savons qu'en matière d'élevages – je pense en particulier à ceux qui sont dans les têtes de bassin mais aussi à ceux qui sont dans le grand Massif central au centre de la France en général , nous avons des territoires où la ressource en eau est fragile. Nous avons de grands bassins allaitants. En l'occurrence, il y a sans doute quelque chose à faire pour pouvoir aller plus vite en termes d'accompagnement sur le sujet.

Le Gouvernement souhaitait aussi que nous puissions être plus présents sur la sécurisation en eau potable. Nous avons un dossier intéressant qui pourrait également être fléché sur ces crédits. C'est une opération de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans la Creuse. Vous savez que depuis plusieurs années, la Creuse est impactée par des sécheresses répétées. Il y a sans doute eu un défaut d'investissement par le passé. Nous avons des ressources fragiles toujours en tête de bassin. Il existe donc un projet d'interconnexion avec le département de l'Allier pour sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants de la Creuse, en tout cas la partie orientale de la Creuse. C'est un projet qui peut représenter jusqu'à 6 M€ d'aide. Cela vous donne un ordre de grandeur des projets d'investissement que doivent assurer les collectivités locales sur le terrain pour faire face aux effets du changement climatique.

Sur l'industrie, il existe aussi des possibilités. Nous avons des programmes très dynamiques dans certaines régions, portés notamment par les chambres régionales de commerce et d'industrie. Nous avons l'exemple de la région Pays de la Loire. Dans le Morbihan, l'action a été aussi engagée ; elle devrait se généraliser en Bretagne. L'agence accompagne l'animation, le diagnostic mais également les aides à l'investissement. Cela fait partie des projets où nous pourrions également afficher assez vite des volumes d'économie d'eau importants.

Nous avons également le projet Jourdain dont nous vous parlerons au prochain conseil d'administration. Il s'agit d'un projet expérimental de réutilisation d'eaux usées traitées sur le littoral, là aussi pour dégager des ressources nouvelles pour les populations du littoral. Nous y reviendrons mais certains d'entre vous connaissent déjà le projet.

J'avais noté aussi les PSE. Comme je l'ai dit en introduction, le complément de financement que vous venez de voter pourrait être aussi fléché sur ces 10 M€ supplémentaires.

Puis, nous avons fait un petit tour de brainstorming avec les chambres d'agriculture pour identifier des sujets complémentaires sur lesquels des initiatives pourraient être accompagnées. Je pense à des expérimentations ou à des projets sur le territoire que nous pourrions développer de façon à répondre à la préoccupation du moment.

Les sommes en cause sont faibles au regard du défi climatique qui est le nôtre. Il nous arrive – il m'arrive en tout cas – de penser que nous avons tous beaucoup de difficultés à être vraiment à la hauteur du défi climatique qui est en face de nous. Les investissements ont été considérables pour s'adapter déjà, avant même de lutter contre le changement climatique ou d'en réduire les effets. La seule adaptation nécessite des investissements absolument considérables. Nous le voyons en agriculture aujourd'hui. En matière d'eau potable, les investissements à faire sont aussi gigantesques.

Mme la Présidente :

Y a-t-il de premières réactions ? Sachant que c'est complètement à titre indicatif.

M. DEGUET :

J'avais cru comprendre que cela augmentait notre plafond de dépenses mais que du coup, si nous voulions faire plus de dépenses, il fallait aussi équilibrer avec des recettes. Je n'ai pas entendu que l'État nous mettait des recettes en face de cette augmentation. Cela signifie qu'il faut regarder si nos recettes sont suffisantes pour couvrir ces dépenses nouvelles. Ai-je bien compris ou pas ?

M. GUTTON :

Je n'aurais pas forcément la même conclusion. Le constat que nous faisons, c'est qu'alors même que nous nous attendions à trois années lourdes en termes de restes à payer au cours du 10^e programme – c'est pour cela que nous avons essayé de ralentir un peu les paiements – du fait de la crise Covid, du report des élections municipales, de la crise qui s'en est suivie, de la difficulté des entreprises à réaliser les travaux, maintenant de problèmes de fourniture et de livraison de matériaux, tout cela accentué actuellement par la guerre en Ukraine, les opérations se déroulent sur une période beaucoup plus longue.

Notre modèle d'équilibre financier en est perturbé. Là où nous ne devrions plus avoir de trésoreries aujourd'hui face aux engagements que nous avons pris sur la fin du 10^e programme et le début du 11^e – puisque nous avons fait 100 % à mi-parcours –, en réalité, les délais de demande de paiement sont beaucoup plus longs. Nous avons donc nos trésoreries qui « flambent ». Nous avons un risque de prélèvement par l'État des trésoreries des agences de l'eau dans un contexte où l'on construit des plans pour défendre le pouvoir d'achat des Français.

Il nous semble donc préférable d'investir cet argent dans des actions de reconquête de la qualité de l'eau. Il s'agit d'un investissement pour l'avenir. Certes, ce n'est pas du très court terme. Ce ne sont pas les 18 centimes du litre de carburant en termes de pouvoir d'achat. C'est un investissement de plus long terme pour les Français. Il nous semble préférable d'utiliser cette ressource qui est bien présente en accroissant notre capacité d'investissement. Il n'y a pas de recettes supplémentaires. Il s'agit en fait de tenir compte d'une durée d'investissement qui est plus longue que celle que nous connaissions.

Mme la Présidente :

Ce n'est pas simplement au niveau de l'agence de l'eau mais dans tous les domaines qui nécessitent des travaux ou des investissements, entre la fourniture de matières premières et la capacité des entreprises à répondre, nous voyons énormément de retard dans les projets. En l'occurrence, après un échange entre préfets de bassin, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait 100 M€ de trésorerie qui « dormaient », avec un véritable risque de prélèvement. Il nous a semblé important de ne pas courir ce risque.

Par ailleurs, c'est un vrai sujet, il faut vraiment que nous accélérions les actions que nous mettons en place pour lutter contre le réchauffement climatique. Là, nous sommes dans une course contre la montre. Il nous a paru une bonne solution que de demander à nos ministres de monter au créneau pour obtenir cette autorisation de dépenses auprès de Bercy, ce qu'ils ont réussi, d'où ce retour que nous avons concernant cette autorisation de dépenses.

M. Deguet a raison, il n'y a pas de recettes en face. Simplement, cela nous permet d'accélérer nos engagements, ce qui n'aurait pas été le cas sans cette autorisation.

M. DEGUET :

Le plafond va mordre un peu plus haut que ce qui était prévu au départ.

M. GUTTON :

Nous avons deux plafonds. On parle beaucoup de notre plafond de recettes mais nous avons aussi un plafond de dépenses. J'ai toujours considéré que le plafond de recettes suffisait, que nous n'avons pas besoin d'un plafond de dépenses. En réalité, ce n'est pas le cas. On nous fixe à la fois un plafond de recettes et un plafond de dépenses. Il s'agit donc d'un double plafond.

Nous travaillons sur du pluriannuel. Des situations inédites nous amènent parfois à modifier notre modèle d'équilibre budgétaire. Le choix est assez simple : soit, sans recettes supplémentaires,

nous dépensons plus de façon à utiliser la trésorerie disponible, soit cette trésorerie va être utilisée pour d'autres usages. Nous pensons qu'il vaut mieux que cet argent qui vient des redevables soit investi dans le champ de compétences qui lui était dédié au départ.

10 M€, ce n'est pas beaucoup. Pour nous, il n'y a aucun problème de soutenabilité. Je rappelle que notre trésorerie, à la fin de l'année dernière, s'élevait à 76 M€. Par ailleurs, les 10 M€ que nous investirons en plus ne se réaliseront que sur deux, trois, quatre ou cinq ans. Quand nous engageons 5 M€ de PSE, c'est 1 M€ par an. Nous voyons bien cet effet « retard ». Je compare les agences de l'eau à des paquebots. Il nous est difficile d'accélérer. Il faut un peu de temps.

M. GANDRIEAU :

Si je résume, ce ne sont pas 100 M€ de plus, ce sont 100 M€ qu'on nous aurait pris parce que nous n'aurions pas suffisamment dépensé. Malheureusement, chez nous, ce sont 10 M€. Je ne sais pas ce que nous ferions avec 10 M€ quand je vois l'ampleur de la tâche. Il faut un croquis très simplifié pour que nous comprenions bien.

M. GUTTON :

Nous ferons cela pour le prochain conseil d'administration.

Mme la Présidente :

Nous allons y revenir le 28 juin.

M. NOYAU :

En fait, c'est l'État qui nous guide dans une partie de nos dépenses.

M. GUTTON :

L'État le fait toujours. Nous sommes un établissement public de l'État. L'État est dans son rôle quand il nous fixe les orientations. C'est normal. Nous avons un plafond de dépenses ; cela permet à l'État de s'assurer que les opérateurs ne se lancent pas dans des dépenses délirantes. En l'occurrence, face à une situation, notre rythme de paiement est complètement bouleversé. Nous sommes dans des périodes complètement inédites. Nous marchons à contre-courant. Nous sommes dans une période où l'on vide les caisses et nous, on est là à thésauriser parce que nous n'arrivons pas à dépenser. L'idée est simple : comme nous n'arrivons pas à dépenser parce que les maîtres d'ouvrage mettent beaucoup plus de temps à réaliser leurs travaux, nous allons dépenser plus. En effet, nous avons une capacité à dépenser plus en 2022. Il faudra de toute façon assurer les paiements dans les années qui viennent.

M. NOYAU :

Je n'ai pas fini. Nous avons des idées pour la résilience. Nous avons des OAD (outils d'aide à la décision). Nous avons ce que nous appelons le climat végétal. Nous n'allons pas détailler les dispositifs parce que ce n'est pas l'objet. En matière de filières résilientes, il s'agit surtout d'accompagner les possibilités de débouchés pour des filières qui consommeraient moins d'eau. Nous avons quelques idées de dépenses possibles puisque le ministre de l'Agriculture a proposé la résilience principalement pour l'agriculture. Nous souhaiterions donc que ce budget de 10 M€ soit fléché en grande partie pour l'agriculture. Par ailleurs, il n'y a pas de souci pour financer les études HMUC, sauf que ce n'est pas lié directement à l'agriculture, c'est pour le milieu. Si l'on s'arrêtait aux appels à projets « élevage » et « récupération des eaux pour les serres » et aux 800 k€ pour les PSE Bretagne, cela ne fera qu'une petite partie de l'enveloppe qui accompagnera les agriculteurs en direct.

Mme la Présidente :

Je précise que cette décision a été prise conjointement entre le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Écologie, donc je m'attacherai à ce que la globalité des objectifs des deux ministères

soit bien respectée. D'ailleurs, M. Combemorel interviendra après Mme Bruny pour rappeler que la souveraineté économique, c'est aussi l'industrie.

Mme BRUNY :

Il me semble que cela va se traduire par des autorisations d'engagement. M. le Directeur indiquait que les paiements n'interviendraient que deux ou trois ans après. Au départ, ce sont juste des autorisations d'engagement. Par conséquent, cela ne va pas faire baisser l'argent dans les caisses.

M. GUTTON :

Nous vous réexpliquerons ces histoires de paiements mais quand nous engageons 100 M€, habituellement nous payons 24 M€ ou 25 M€ dès la première année. Ainsi, quand j'engage 10 M€, je sais que je vais payer 2 M€ ou 2,5 M€ parce que je verse des acomptes. Cela a bien un impact sur la trésorerie mais qui est évidemment plus faible que les 10 M€. Si je mets tout sur le fonctionnement, je vais les dépenser dans l'année. Par contre, si je fais de l'investissement... Je disais tout à l'heure que pour les PSE, il nous faut cinq ans. En l'occurrence, la discussion porte sur 10 M€. Nous espérons revenir vers vous avec d'autres propositions par la suite qui seront plus lourdes budgétairement.

M. COMBEMOREL :

Je ne comptais pas intervenir sur la souveraineté industrielle. En revanche, je me réjouis de voir que tout cela procède d'une initiative du collectif des préfets et préfètes de bassin pour nous éviter de perdre bêtement 100 M€.

Après, je pense que c'est fondamental de mettre le paquet sur le volet « connaissance ». D'abord, c'est couteux. En même temps, c'est le préalable à l'action. Certes, il faut aller vite – mais cela rejoint un peu la discussion que nous avons eue avant sur les PSE –, il faut néanmoins s'assurer de viser juste, et si possible, du premier coup. La qualité du diagnostic concerne tous les acteurs, tous les métiers et tous les acteurs économiques. Cela me va bien.

Je ne pense pas que nous ayons été associés au brainstorming. J'ai entendu que les chambres d'agriculture l'avaient été. Pour la forme, je vais râler un petit coup. Par contre, le présenter de cette façon me va très bien. J'ai compris, comme tous les autres, que vous n'aviez pas trouvé une « cagnotte » quelque part mais qu'il s'agit simplement de gérer intelligemment les deniers publics qui nous sont alloués.

M. ALBERT :

Je veux intervenir sur la sécurisation en eau potable. Cette interconnexion est bénéfique pour la Creuse. Le département en a grandement besoin. Par contre, j'interpelle sur des projets qui devaient voir le jour et qui sont en attente au regard de l'augmentation des prix des matériaux et du coût des travaux. Je prends l'exemple, dans le nord des Deux-Sèvres, du syndicat du Thouarsais qui avait un appel d'offres à 7 M€ et qui se retrouve aujourd'hui à 11 M€. Le projet est mis en cause. Nous avons donc à réfléchir aujourd'hui à accompagner un peu plus certaines collectivités au vu de ces augmentations phénoménales. En l'occurrence, la sécurisation peut être mise à mal. Nous pouvons aussi avoir des dossiers qui sont arrêtés momentanément ou même plus longtemps dans la durée.

M. GUTTON :

Nous avons eu cette discussion la semaine dernière entre directeurs généraux d'agence. Ce que vous soulignez ne nous est pas forcément beaucoup remonté encore. Par contre, nous voyons bien que cela commence à se produire. Nous avons eu deux réflexions. La première – je m'adresse en l'occurrence au président de la commission Programme – consisterait à rebalayer nos coûts plafonds qui semblent décalés aujourd'hui. Or, cette crise a tendance à durer.

Ensuite, nous n'excluons pas la possibilité de reprendre des plans de financement pour les compléter si nécessaire. Certes, il faut le faire au début de l'opération et non pas après la clôture.

Ce sont des choses que nous pouvons faire et que la commission des aides a déjà mises en œuvre auparavant.

Mme JANIN :

Je rappelle qu'en 2019 et 2020, les sécheresses ont eu un impact important sur l'eau potable. C'est un secteur à ne pas oublier dans la résilience pour tous.

M. GUTTON :

C'est pour cela que j'ai cité un exemple. Encore une fois, ces 10 M€, ce sont des crédits de notre programme. Tout ce que nous finançons dans le programme peut être accompagné. Tant mieux si d'autres ministères que le ministère de la Transition écologique portent ces actions. A la réunion des préfets coordonnateurs de bassin, il y avait la ministre déléguée à l'industrie, le ministre de l'Agriculture, la ministre de la Transition écologique, la secrétaire d'Etat à la biodiversité... Cela montre bien que ce n'est pas le sujet de l'eau, c'est le sujet de tous. Cela concerne les acteurs économiques, la population, les milieux aquatiques... Nous sommes tous concernés.

Je disais tout à l'heure que l'agriculture est le premier secteur qui mesure très vite, dès les pousses du blé au printemps ou l'hiver, qu'il y a un très gros problème. Mme Gallien indiquait sur le tchat que les prairies du Massif central n'ont pas vraiment stocké beaucoup d'eau cet hiver. Nous allons tous le payer au cours de l'été parce que c'est bien ce qui alimente l'Allier et la Loire, y compris en eau potable sur une grande partie du bassin de la Loire.

Mm GALLIEN :

Je valide ces propos. Toutes les prairies commencent à être « grillées » sérieusement. Il n'y a quasiment plus d'eau dans la Loire. Pour les rivières, c'est la même chose. Nous avons eu très peu de neige sur les têtes de bassin. Cela devient vraiment compliqué.

Je voudrais dire que mettre le paquet sur vos études HMUC, nous sommes d'accord à condition que nous soyons réactifs tous ensemble. Nous courons en l'occurrence après un enjeu fou. Je suis partante pour des études mais en parallèle, il faut un engagement très fort de l'ensemble des acteurs pour vraiment prendre à bras-le-corps ce problème de réchauffement climatique.

Il faudrait d'ailleurs que le législateur légifère sur un certain nombre d'interdictions ou d'usages très restrictifs de l'eau. On continue à construire des piscines. On n'impose pas forcément la récupération de l'eau de pluie pour remplir la piscine. Cela paraît bête et anecdotique mais c'est une réalité.

Nous voyons beaucoup de reportages sur l'eau potable que boivent les Africains. En fait, ils boivent de l'eau usée qui redevient potable. Je ne sais pas si nous le faisons véritablement en France. Il faut que nous nous y mettions sérieusement.

Mme la Présidente :

Effectivement, il existe des expériences de *reuse* qui sont intéressantes et que nous allons suivre.

M. GUTTON :

Nous sommes sans doute dans le premier bassin agroalimentaire français hors viticulture. Il existe un vrai gisement dans l'industrie agroalimentaire. Ce matin, nous avons rencontré Frédéric Veau, le délégué interministériel qui doit suivre les conclusions du Varenne avec Mme Clermont-Brouillet. Il nous a indiqué que le ministère allait avancer sur cette question de réutilisation d'eaux usées traitées dans l'agroalimentaire en particulier. Du fait des règles sanitaires, c'est très encadré, plus qu'au niveau européen. Il y a sans doute des possibilités, sur certaines sections d'activités agroalimentaires, où l'on pourrait utiliser plus d'eaux usées traitées.

Mme ROUSSET :

Bonsoir à tous. On parlait beaucoup de sécheresse. Déjà hier, j'étais sur cette thématique avec le comité de gestion de Naussac et Villerest, y compris l'après-midi avec la définition du nouvel arrêté « sécheresse » en Haute-Loire dont nous franchissons d'ailleurs le premier palier.

Je me réjouissais tout à l'heure quand on commençait à nous annoncer les 100 M€ avec ce plan de résilience. Trois axes ont été cités : l'adaptation agricole, l'AEP et les milieux naturels. Sur la partie AEP, je me réjouissais beaucoup. Or, M. le Directeur est en train de doucher mes espoirs en disant que nous sommes seulement sur les lignes de notre programme habituel et que nous ne pourrions pas reréfléchir à ouvrir un peu plus les critères d'attribution sur l'AEP. Je vous assure qu'il y a un travail colossal à faire sur l'AEP et les réseaux.

M. GUTTON :

Je vous confirme que ces crédits viennent s'ajouter à notre capacité d'investissement de l'année 2022 dans le cadre de notre programme d'intervention. Ce n'est pas comme le plan de relance où nous avons eu des crédits budgétaires de l'Etat pour mener des actions. A cette occasion, on vous avait proposé des règles dérogatoires au programme d'intervention. En l'occurrence, nous sommes bien dans le programme d'intervention. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir des ajustements. Cependant, il faudra que le conseil d'administration en délibère, voir le comité de bassin le cas échéant.

Je redis que sur l'eau potable, nous sommes très présents. Je citais justement un projet d'interconnexion entre la Creuse et l'Allier. Je rappelle que notre programme d'intervention nous permet de continuer à intervenir sur toutes les ZRR (zones de revitalisation rurale). Cela concerne 55 ou 58 % de la superficie du bassin. Je le dis pour que nous ayons conscience des enjeux financiers. 58 % du bassin sont classés en ZRR. Cela correspond à 25 ou 28 % de la population du bassin. Là, nous continuons à agir. La Creuse et l'Allier sont des départements où nous pouvons encore intervenir financièrement et de façon conséquente. Le projet entre la Creuse et l'Allier représente 13 M€ d'investissement sur lesquels nous allons être sollicités à hauteur de 50 %.

Mme la Présidente :

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je pense que nous pouvons clore notre séance. Un grand merci à tous. Nous nous retrouverons le mardi 28 juin pour le prochain conseil d'administration.

La séance est levée à 19h00.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE PLÉNIÈRE
Réunion du mercredi 18 mai 2022
(à 17 h en visio à l'agence de l'eau Loire-Bretagne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	VISIO	Mme BERNARD Lydie
A	Mme AUBERGER Eliane		
A	Mme BERNARD Lydie		
P	M. BRIDET Jean-François	VISIO (jusqu'à 18h05)	
R	M. BRULE Hervé R. par Mme Sandrine CADIC	VISIO	Mme GOUACHE Florence M. DALLES Bruno
P	Mme BRUNY Régine	VISIO	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	VISIO	Mme RAPOSO Sophie
A	M. DALLES Bruno		
P	M. DEGUET Gilles	VISIO	
A	M. DORON Jean-Paul		
P	Mme ENGSTROM Régine	VISIO	
A	M. FISSE Eric R. par Mme Aurélie MESTRE	VISIO	M. SPECQ Bertrand Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
P	Mme GALLIEN Cécile	VISIO	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. GANDRIEAU James	VISIO	
A	M. GARCIA Pierre		
A	Mme GOUACHE Florence		
P	Mme GRIVOTET Françoise	VISIO	
P	Mme HAAS Betsabée	VISIO (jusqu'à 18h45)	
R	M. HABERT Laurent R. par Mme Claire JANIN	VISIO	
P	Mme LAMOUR Marguerite	VISIO	
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	VISIO	
A	M. MARQUES Rémy / Mme BARRE Florence		
R	M. MICHEL Frédéric R. par M. Pierre PITON	VISIO	M. RIEFFEL Jean-Noël (à partir de 18h40)
P	M. MICHEL Louis	VISIO	
P	M. NOYAU Philippe	VISIO	M. VALLEE Mickaël
A	M. POIRIER Frédy		
A	Mme RAPOSO Sophie		
P	M. RIEFFEL Jean-Noël	VISIO (jusqu'à 18h40)	
P	Mme ROUSSET Nathalie	VISIO (à partir de 18h)	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	VISIO	
A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
A	M. SPECQ Bertrand		
P	M. TAUFFLIEB Eric	VISIO	
A	M. VALLEE Mickaël		
R	Mme VINCE Agnès R. par M. Gwenael HERVOUET	VISIO	

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	30

Présents : 23
Dont représentés : 5
Pouvoirs donnés : 7
Absents : 12

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
P	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	VISIO
R	M. DINGREMONT Benoît R. par M. Aren BASMADJIAN	VISIO <i>(jusqu'à 18h30)</i>
P	M. GUTTON Martin	VISIO
P	Mme MONNIER Véronique	VISIO